

Dépenses municipales.—Les dépenses municipales intéressant le bien-être social étaient modestes dans les années qui ont suivi la confédération (environ un demi-million de dollars en 1874). Elles avaient atteint \$8,200,000 en 1913 et ont augmenté considérablement après 1920, atteignant près de \$20,700,000 en 1926.

Pendant la crise des années 1930, les dépenses municipales de secours aux indigents ont grossi rapidement et les sommes dépensées pour le bien-être social ont atteint \$57,100,000 en 1933. Vers la fin des années 1930 et pendant la guerre, une diminution des besoins de secours aux indigents a permis une réduction des dépenses. Cependant, avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, les dépenses annuelles ont recommencé leur montée et l'augmentation s'est faite à un rythme plus rapide jusqu'à 1957-1958, lorsque les dépenses municipales se sont élevées à \$112,600,000. Depuis, elles ont beaucoup diminué et, pour l'année financière 1960-1961, les dépenses municipales affectées au bien-être social se sont élevées à \$98,600,000, dont \$52,400,000 pour les services de santé et \$46,200,000 pour les paiements et les services du bien-être. On peut attribuer la diminution au cours de ces dernières années à un certain nombre de causes. L'une des plus importantes a été l'institution, en 1956, du programme fédéral d'assistance-chômage et l'élargissement subséquent de ce programme. Une grande partie des frais d'assistance générale, qui relevaient antérieurement des municipalités du Canada, est maintenant passée à la charge du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, bien que, dans quelques provinces, une partie des paiements d'assistance générale demeure à la charge des municipalités. L'application du programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation qui a soulagé les municipalités d'une grande partie des frais des soins hospitaliers aux indigents est un autre élément de la diminution des dépenses municipales.

Répercussions des paiements du bien-être social sur les revenus personnels.—

Les paiements du bien-être social destinés au soutien des revenus ont amorti de plusieurs façons l'effet des pertes permanentes ou temporaires de revenu personnel. Les prestations versées au titre de programmes tels que l'assurance-chômage et l'assistance-chômage, programmes qui dépendent étroitement des variations cycliques de la conjoncture économique, contrecarrent directement les effets de ces variations grâce à l'augmentation de l'ensemble des prestations de chômage versées en période de difficultés économiques. Bien que les prestations au titre des autres programmes ne soient pas aussi directement liées aux variations de la conjoncture économique, ils constituent une source régulière de revenus pour les bénéficiaires et, par conséquent, ont une influence stabilisante pendant les périodes de baisse du pouvoir d'achat. Le résultat de cette influence est révélé par le fait qu'en 1961 les paiements de soutien des revenus ou paiements de transfert des revenus des gouvernements aux individus, se sont élevés à 2,400 millions de dollars, soit 8.6 p. 100 de l'ensemble des revenus personnels.

Les paiements de soutien des revenus, exprimés en pourcentage des revenus personnels, ont beaucoup augmenté dans les années d'après-guerre; en 1947-1948, ils représentaient 5.4 p. 100 des revenus personnels; en 1952-1953 la proportion était de 6.3 p. 100 et en 1958-1959 elle a atteint 8.3 p. 100.

L'effet des paiements de bien-être social varie selon la région considérée. Dans les provinces où le revenu moyen est relativement bas, ces paiements ont des répercussions beaucoup plus grandes que dans les autres. Par exemple, dans les Provinces de l'Atlantique, où le revenu personnel par habitant était de \$947 en 1958-1959, 14.4 p. 100 de cette somme provenaient des paiements de soutien des revenus; en Ontario, d'autre part, où le revenu personnel par habitant était de \$1,695, 6.7 p. 100 seulement provenaient de ce genre de paiements.